

## Apport des textes littéraires à la linguistique

Jean Darbelnet

Volume 9, numéro 2, août 1976

Linguistique et littérature

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/500398ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/500398ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (imprimé)

1708-9069 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Darbelnet, J. (1976). Apport des textes littéraires à la linguistique. *Études littéraires*, 9(2), 295–303. <https://doi.org/10.7202/500398ar>

# APPORT DES TEXTES LITTÉRAIRES À LA LINGUISTIQUE

*jean darbelnet*

Le présent article se propose de montrer que les études de linguistique ne doivent pas négliger les textes littéraires comme réserve de faits de langue à analyser. Il s'inscrit à la suite de l'intervention que l'auteur a faite au colloque organisé à l'université du Nord de l'Iowa en avril 1973 et portant sur le rapprochement de la linguistique et de la littérature sous le titre de *Meaning: A Common Ground of Linguistics and Literature*. Voici un résumé de cette intervention :

**Depuis quelque temps la littérature et la linguistique, en tant que domaines d'études, suivent des voies divergentes. Dans certaines universités, l'acquisition d'une langue seconde s'articule à la linguistique générale, ce qui fait que la langue étudiée est privée de tout contact avec la littérature dont elle est l'expression. Il est permis d'estimer que cette phase de l'étude des langues, qui a commencé pendant la dernière guerre, a été une réaction salutaire contre celle qui l'avait précédée. Depuis lors, la linguistique est devenue une discipline autonome au sein de l'enseignement universitaire et il y a lieu de repenser les rapports entre deux disciplines dont on ne peut nier qu'elles présentent un certain degré de complémentarité. D'ailleurs, depuis quelques temps la critique littéraire a recours, à l'occasion, à l'analyse sémantique et stylistique suivant des techniques mises au point par les linguistes.**

La question se pose maintenant de savoir si, à son tour, la linguistique peut bénéficier de la création littéraire. Il semble qu'on puisse dire oui pour deux raisons :

- a) La création littéraire utilise les ressources de la langue et parfois les modifie. Les emplois qu'elle en fait, les inflexions qu'elle leur fait subir doivent en bonne logique figurer aux dossiers qu'établissent les linguistes.
- b) En réunissant des données, les linguistes ne peuvent guère négliger les sources littéraires. Une citation d'une pièce, d'un roman acquiert une importance qui tient à ce que cette donnée est empruntée au patrimoine culturel et répond à une intuition d'ordre artistique. Mais, bien entendu, le rapprochement de la linguistique et de la littérature doit éviter les errements caractéristiques de l'époque où l'on étudiait une langue, maternelle ou seconde, uniquement dans les textes littéraires. Il convient de méditer, à ce propos, sur ce qu'a écrit un linguiste anglais,

**J. R. Firth: 1) la littérature anglaise jusqu'à Addison n'est pas en mesure de gager l'émission de valeurs langagières au XX<sup>e</sup> siècle; 2) une formation purement littéraire est nuisible quand la langue ainsi étudiée est étrangère à la vie sociale de l'étudiant (Speech, 1930).**

Forts de cette mise en garde, nous sommes mieux à même d'examiner si la littérature peut et doit contribuer à l'étude du langage, et dans quelle mesure.

Le jugement de Firth évoque le temps où, en effet, on étudiait la langue maternelle en lisant les classiques; le professeur de langue et le professeur de littérature ne faisaient qu'un. Assez naturellement, l'enseignement des langues vivantes s'inspira de celui de la langue maternelle. Il n'était pas rare que grammaires et dictionnaires empruntent leurs exemples à des œuvres littéraires, qui n'étaient jamais modernes, de sorte que ces exemples n'étaient pas accordés à l'époque de leur utilisation didactique. Une réaction s'est dessinée au cours du XX<sup>e</sup> siècle sous l'effet de la méthode dite directe qu'est venu renforcer l'emploi des moyens audiovisuels. Les phrases enregistrées et répétées au laboratoire de langue sont celles du parler quotidien le moins littéraire qui soit, et dans certains programmes, on est même allé jusqu'à proscrire toute inversion.

La pratique des dictionnaires en ce qui concerne la façon d'illustrer les définitions varie: elle a, en effet, le choix entre les exemples (composés pour la circonstance) et les citations d'auteurs. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, le dictionnaire de l'Académie a opté pour les exemples créés à propos de chaque définition. Le Petit Robert et le Grand Larousse de la langue française utilisent les deux procédés. Par contre, le Dictionnaire du français contemporain, qui répond à des préoccupations pédagogiques très précises, n'utilise que des exemples de son propre cru, qui se font remarquer par leur naturel et leur caractère idiomatique. Les citations littéraires sont particulièrement abondantes dans le *Trésor de la langue française*, en cours de publication.

Ce n'est pas seulement le souci de faire étudier d'abord la langue de tous les jours qui explique que l'enseignement des langues vivantes et de la langue maternelle cherche sa matière en dehors des textes littéraires. La langue littéraire est surtout

une langue écrite; or la linguistique moderne, se séparant nettement, en cela, de la philologie qui l'a précédée, a posé en principe qu'une langue est d'abord parlée et que sa forme écrite n'est que surajoutée et accessoire. En fait, dans l'application pédagogique de ce principe, dont la vérité est incontestable, on a oublié que les langues changent de caractère et s'appauvrissent quand on cesse de les écrire. C'est ainsi que les dialectes d'oïl se sont dégradés en patois, eux-mêmes en voie de disparition. C'est la preuve que l'écriture n'est pas un simple mode de transcription, qu'elle est une composante d'un état de langue, sans laquelle cet état serait autre, et s'il en est ainsi, c'est sans doute parce que la pensée s'exprime avec plus de rigueur quand on écrit et oblige la langue à tirer plus de son propre fonds, à développer ses ressources.

Si ce point de vue est justifié, il en découle que les linguistes auraient tort de se désintéresser des phénomènes littéraires. Nous pensons surtout aux linguistes observateurs de l'usage, plutôt qu'aux théoriciens. Mais il est bien évident que toute théorie, même si elle n'en fait pas état, doit s'appuyer sur des exemples, en dériver, et l'on ne voit pas pourquoi les citations d'auteurs ne trouveraient pas place dans l'arsenal du théoricien, ne serait-ce que pour étudier l'action de la créativité littéraire sur la langue qu'elle utilise.

Les limites de cet article ne nous permettent de nous livrer qu'à deux ordres de réflexions, d'ailleurs faciles à distinguer, l'un regardant vers le passé et l'autre vers l'avenir.

Le lexicologue qui travaille dans le domaine des datations de vocabulaire dispose uniquement de textes écrits pour tout ce qui est antérieur aux archives de la parole. Sa documentation est diverse mais peut se ramener à trois catégories: les textes d'archives (administratifs ou juridiques le plus souvent), les lettres entre particuliers, qui donnent de bons échantillons de la langue courante, et enfin la littérature. Dans les *Matériaux pour servir à l'étude du vocabulaire français* que publie le Centre de Besançon sous la direction de M. Quémada, on trouve, même pour le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles, un nombre assez élevé de textes littéraires comme sources de datation, à côté, bien entendu, d'ouvrages techniques. En principe, le chercheur dans ce domaine prend son bien où il le trouve,

l'essentiel étant de découvrir une date plus ancienne que celle qui a été provisoirement établie, et il n'a pas de raison de préférer la variété littéraire à la variété technique. Il n'en reste pas moins cependant que l'œuvre littéraire, surtout si elle est connue, donne à la citation qui en est extraite un relief que le document n'a pas au même degré, sans doute parce que l'œuvre en question est une date dans l'histoire culturelle du pays. De plus, un texte littéraire est destiné à un public plus large que ne l'est celui d'un ouvrage technique ou d'un document d'archives. Qu'un romancier utilise un terme technique, et une plus grande diffusion de ce terme s'en trouve automatiquement assurée. À ce propos, on notera qu'il serait difficile de proscrire le terme *draveur* comme anglicisme, parce que sa place dans le vocabulaire québécois est consacrée par le livre de Félix-Antoine Savard. En outre, le roman et la pièce de théâtre, à condition de les soumettre à un examen critique, nous renseignent sur les formes passées de la langue usuelle et même familière.

L'auteur du présent article a eu naguère l'occasion de traiter, à l'occasion d'un congrès, la question des survivances lexicales en franco-canadien, c'est-à-dire la survivance au Québec de mots, qui, en France, ne se disent à peu près plus, mais étaient encore dans l'usage au siècle dernier. Il eût, sans doute, pu trouver des exemples ailleurs que dans des textes littéraires, mais ceux-ci étaient plus accessibles et leur témoignage avait plus de portée du fait de leur identité. Dans *Le Rouge et le Noir*, nous lisons que M. de Rênal aimait jaser avec ses enfants. *Jaser* est ici employé au sens de bavarder qu'il n'a plus aujourd'hui dans le français de France, mais que les Québécois connaissent bien. Dans *le Grand Meaulnes*, écrit en 1913, M. Seurel dit à ses élèves « Serrez vos affaires! » et non *rangez*, qui aujourd'hui serait le mot attendu dans une école française. Et si Alphonse Daudet, dont le style est proche de la langue parlée, nous présente, dans les *Contes du lundi*, en 1873, « un grand vieux, ferme et droit sous ses soixante et douze ans », c'est la preuve que dans le troisième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle l'emploi de *et* dans les adjectifs numériques de 21 à 99 n'étaient pas limité au premier chiffre de chaque dizaine.

La répartition entre *déjeuner* et *dîner* n'est plus la même en France et au Québec. Cependant, nous savons que sur ce point

la province française n'a pas complètement délaissé l'ancien usage. Un roman qui ne relève pas de la grande littérature, mais qui a eu, au début des années vingt, son heure de célébrité, *Ces dames aux chapeaux verts*, nous permet de constater qu'à Arras, vers 1912, la bonne bourgeoisie dînait à midi et soupait le soir : « À midi, Rosalie vient prévenir sa bonne sœur Marie que le dîner est servi » et, à un autre endroit, « Il est sept heures. Descendons souper ». Ces exemples appellent deux remarques. D'abord ils confirment ce qui a été dit sur la portée des exemples littéraires. Les mots *dîner* et *souper* acquièrent un certain relief de par la place, si minime soit-elle, qu'ils occupent dans le déroulement de l'histoire et leur lien avec les personnages. En outre, ils marquent la conjonction entre la langue littéraire, ou tout au moins écrite, et la langue familière dans une œuvre de ce genre.

Si maintenant on se tourne vers l'avenir pour considérer la langue en train de se faire, l'apport de l'activité littéraire se présente dans une autre perspective. L'écrivain ne se croit pas tenu d'utiliser la langue telle qu'elle est, telle qu'il la reçoit. Il est vrai qu'il y a toujours eu (et il y en aura sans doute toujours) des auteurs qui ont pu écrire des romans sans dévier de l'usage de leur temps. Mais justement nous ne les classons pas parmi les écrivains. C'est, en effet, la marque d'un tempérament d'écrivain qu'il a sa façon à lui d'utiliser les ressources que la langue met à sa disposition, ce qui permet de reconnaître le style qui lui est personnel.

À ce stade de notre réflexion, il convient d'éviter la confusion facile à faire entre la langue littéraire et la langue de tout le monde façonnée, en partie, par la création littéraire. C'est ce façonnement qui nous intéresse ici et non le niveau de langue correspondant à une certaine activité. La langue littéraire est une entité au même titre que la langue juridique ou les langues techniques ; elle a ses mots à elle et marque une préférence pour certaines formes grammaticales telles que le passé simple, l'imparfait du subjonctif, l'inversion. Comme les autres langues spéciales, elle reste en marge de l'usage courant. Les exemples d'inversion que Robert Le Bidois a étudiés dans sa thèse sur l'inversion du sujet dans la prose contemporaine ne semblent pas avoir exercé une influence marquée sur l'évolution du français commun dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

De toute façon, il est sans doute trop tôt pour en juger. En attendant, ils représentent une certaine façon d'écrire à une certaine époque, et c'est à ce titre que, très légitimement, ils ont fait l'objet d'une thèse, mais pas plus que d'autres caractéristiques de ce niveau de langue, ils ne se situent dans la perspective où nous nous plaçons.

Pour revenir à notre propos, la distinction saussurienne entre la parole et la langue a permis de faire leur place aux modifications constantes que subit la langue du fait de ses multiples emplois dont l'ensemble constitue la parole. Insensiblement, les usagers transmettent à leurs descendants une langue qui n'est jamais identique à celle qu'ils ont eux-mêmes reçue de leurs parents. Ce qui est vrai de la masse des usagers l'est aussi individuellement des écrivains, naturellement portés à donner une forme nouvelle à une perception ou à une pensée personnelles. Mais dans le cas d'un écrivain, l'empreinte est plus forte et elle s'inscrit dans un texte, ce qui fait qu'elle reste identifiable.

L'action qu'un écrivain exerce sur la langue sans le vouloir pose un problème d'appréciation critique de la part du linguiste. Nous disons, en somme, que l'écrivain est porté à innover, qu'il donne aux mots un sens qu'ils n'ont pas encore mais qui se rattache à ceux qu'ils ont déjà, ou encore qu'il assouplit tel tour syntaxique. Ces innovations sont souvent des hardiesses dont on peut toujours discuter l'opportunité, mais ou bien elles emportent notre adhésion du premier coup, ou elles bénéficient du préjugé favorable qui tient à la confiance que nous inspire la réputation de l'écrivain. Avant que Gide et Valéry passent à la postérité, leurs contemporains ont vraisemblablement eu scrupule à critiquer leur langue, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne l'ont fait en aucun cas, car il y a, comme on le sait, des fautes d'écrivain. Il est vrai que ce sont alors des fautes contre l'usage établi et prôné par les puristes, et non des hardiesses de langage, c'est-à-dire des élargissements de l'usage qui étaient jusqu'alors en puissance.

Ici intervient la notion de virtualité qui permet de mieux comprendre le mécanisme auquel nous faisons allusion. Il y a, dans l'emploi des mots, qu'il s'agisse de leur dérivation, de leur sens, ou même de leur construction, des virtualités qui attendent souvent longtemps avant de se réaliser. Quand *paraphe*

est entré dans la langue en 1390, d'après le dictionnaire Dauzat, il portait en puissance son verbe, *parapher*, qui n'est apparu qu'en 1565, ce qui veut dire que ce verbe est resté une virtualité pendant plus de cent cinquante ans. Et il en est de même de *décolonisation*, né près de deux cents ans après *colonisation*.

Ce qui est vrai des dérivés s'applique aussi à la création de sens figurés. Tout sens propre est susceptible de donner naissance à un sens figuré. *Tentaculaire* est dans le Littré au seul sens zoologique de ce qui se rapporte aux tentacules. En 1895 le poète belge Verhaeren a vu un rapport entre l'expansion démesurée des grandes villes et l'extension des tentacules de la pieuvre. Il a ainsi donné à *tentaculaire* un deuxième sens, figuré cette fois et, de plus, imagé, en en faisant le qualificatif de *ville* pour marquer un phénomène particulier à la croissance urbaine de notre époque. Le recueil de poèmes consacrés à ce thème est intitulé : *les Villes tentaculaires*. Bon exemple d'un sens nouveau donné à un mot déjà existant, et dû à l'intuition d'un poète.

Dans ses *Billets de Guermantes*, l'écrivain Gérard Bauër décrit en mai 1938 la foule des manifestants qui a pris l'habitude de défiler le poing levé : « cette foule aujourd'hui ordonnée, défilante, la foule au poing levé ou à la main tendue, la foule en rangs . . . » Or il n'y a pas d'adjectif « défilant », il n'y a que le participe présent du verbe *défiler*. On sait que le français, dans le cas des mots en *-ant*, distingue régulièrement entre l'action isolée, occasionnelle, exprimée au moyen du participe présent (la foule défilant, qui défile sur le boulevard) et l'action habituelle et qui caractérise, rendue par l'adjectif : *étoile filante, cinéma parlant, sables mouvants*. En faisant de *défilant* un adjectif, Gérard Bauër a exploité une ressource de la langue pour marquer que cette foule est essentiellement, c'est-à-dire de par son essence, une foule qui défile, et que l'action de défiler est ici non pas accidentelle mais essentielle, au sens philosophique de ces deux termes. Cette adjectivation du participe présent, que le lexique n'a pas enregistrée, se justifie pleinement, cependant, dans le sentiment que le sujet parlant a de sa langue, et ce surcroît d'expressivité ne nuit en rien à la clarté du message.



Parce que Colette est un grand écrivain, sa prose offre de nombreux exemples de création de mots ou de sens dans la langue de notre époque. La vision du poète doit trouver le langage qui l'exprime, et le poète est pour cela amené à aller au-delà de l'usage. Les nids d'hirondelles sont des « corbeilles d'argile » et le lecteur qui n'avait pas songé à ce rapprochement trouve qu'il est fort juste et renouvelle sa vision. *Torrentueux*, comme *corbeille*, est bien installé dans le lexique, mais nous ne parlons guère d'une « rue torrentueuse », comme le fait Colette pour décrire une rue étroite et en pente qui semble charrier tout ce qui, bêtes et gens, dévale entre ses maisons. Le crépitement de la pluie sur les feuilles est rendu par le verbe *sabler* qui évoque le choc des grains de sable sur une vitre. L'arc-en-ciel nous est présenté comme un « prodige septicolore ». « Septicolore » est une création de Colette qui aurait pu être déjà dans notre vocabulaire si nous en avions eu besoin, mais nous ne classons pas les arcs-en-ciel d'après le nombre de leurs couleurs, puisque ce nombre est constant, et par ailleurs il n'y a pas d'objets dont la particularité soit d'avoir sept couleurs. « Septicolore » est ici une épithète de nature que Colette a créée pour sa valeur évocatrice. Nous avons affaire à une virtualité passagèrement réalisable chaque fois qu'on en a besoin, ce qui, il faut bien le dire, se produira rarement dans le cas de « septicolore ».

Pour terminer, il convient de préciser la valeur des textes littéraires par rapport aux autres sources dont disposent les linguistes.

Il est bien évident que quiconque tient une plume, que ce soit pour imaginer ou pour rendre compte de la réalité, n'est pas de ce fait un maître de la langue. Cependant, et c'est là qu'intervient l'appréciation critique mentionnée plus haut, on peut raisonnablement estimer que celui qui a pris l'habitude d'exprimer par écrit les mouvements de sa pensée et de sa sensibilité, acquiert une connaissance intime des mots qui va au-delà du sens exact et de la forme grammaticale que donnent les dictionnaires et les grammaires. Il s'agit d'une qualité difficile à cerner et que l'on désigne parfois du terme « harmoniques ». Un mot est alors senti avec toutes ses possibilités d'expression affective et d'alliance avec d'autres vocables. Il fait ainsi l'objet d'une connaissance supérieure au

niveau de laquelle les faits de style peuvent devenir des faits de langue.

Notons également que l'expression littéraire répond souvent à une nécessité intérieure et représente une force de la langue dont il faut tenir compte dans une vue d'ensemble du phénomène linguistique. L'histoire montre que la vigueur d'une langue, son épanouissement dépendent de la pluralité de ses fonctions. Un idiome s'affaiblit quand les circonstances l'obligent à abandonner des domaines de son activité. Or, il est bien évident que même dans une société dominée par la technique, la créativité littéraire reste une importante composante de l'activité du langage et concourt à sa plénitude.

Dans ce qui précède, on s'est gardé d'exagérer la part de cette fonction de la langue. Les textes utilitaires, tout comme les œuvres littéraires, peuvent servir à l'histoire des mots, et ils témoignent également des extensions de sens et autre mécanismes qui ont pour effet d'enrichir et d'assouplir le vocabulaire. On a simplement voulu, dans une vue d'ensemble, mettre l'expression littéraire non pas au-dessus de la rédaction utilitaire, mais à côté, et à la place qui lui revient parmi les réalisations du langage.

*Université Laval*